

**De :** Richard Descoings [mailto:richard.descoings@sciences-po.fr]

**Envoyé :** mercredi 7 mai 2003 18:47

**À :** grp-enseignant@sciences-po.org; grp-administration@sciences-po.fr

**Objet :** Compétition internationale, financement de Sciences Po et égalité des chances

Bonjour, veuillez trouver ci-joint le message que j'ai adressé à l'ensemble des étudiants de Sciences Po.

Cordialement,

Richard Descoings

Cher(e)s élèves,

Suite à la lettre que je vous ai personnellement adressée la semaine dernière, je suis heureux qu'un débat, y compris lorsqu'il est vif, se soit engagé autour de la question de la compétition internationale, du financement de Sciences Po et de l'égalité des chances.

Je mets tout en œuvre pour vous apporter les éléments d'information utiles à la compréhension du débat. Vous trouverez ainsi à l'adresse <http://www.sciences-po.fr/presse/contribution/index.htm> un site Internet que nous avons spécialement conçu à cet effet. Vous pourrez participer à un forum de discussion, consulter de nombreux documents que nous avons mis en ligne (notamment un document d'information sur le budget de Sciences Po) et suivre les travaux de la commission. D'ici quelques jours, vous y trouverez également des « réponses aux questions les plus fréquemment posées ».

J'ai néanmoins décidé de vous écrire à nouveau aujourd'hui car certaines questions, que vous vous posez légitimement, doivent recevoir des réponses claires et immédiates.

J'espère également avoir l'occasion de m'adresser prochainement à vous dans le cadre d'une réunion d'information ouverte à toutes et à tous.

### **1. Tous les étudiants de Sciences Po vont-ils devoir payer 4 000 euros par an dès l'année prochaine ?**

Non.

Il faut tout d'abord préciser qu'une commission se réunit actuellement. Cette commission comprend une majorité d'étudiants puisque les 16 élus étudiants du Conseil de direction et de la Commission paritaire sont membres de cette commission. Ils sont donc plus nombreux que les 5 universitaires (Jean-Paul Fitoussi, président de la commission, Président de l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques et du Conseil scientifique de l'IEP de Paris, François RACHLINE, professeur à l'Université de Paris X-Nanterre, vice-président du Conseil de direction de l'IEP de Paris, le Professeur Pascal PERRINEAU, directeur du Centre d'Etude de la Vie Politique Française, le Professeur Erhard FRIEDBERG, directeur du Centre de Sociologie des Organisations, M. Louis CHAUVEL, maître de conférence des universités à l'IEP de Paris, chercheur à l'Observatoire Sociologique du Changement) et les 3 hauts fonctionnaires (M. Thierry BERT, inspecteur général des finances, chef du service de l'Inspection générale des finances, M. Bernard CIEUTAT, Conseiller-Maître à la Cour des Comptes, président de chambre à la Cour des Comptes, M. Bernard STIRN, Conseiller d'Etat, président-adjoint de la section du contentieux du Conseil d'Etat) présents. .

Ni moi ni la commission n'avons jamais envisagé une augmentation des droits d'inscription à 4000 euros pour tous les étudiants. J'ai posé la question suivante à la commission : pour les familles qui se situent parmi les 5% qui ont les revenus les plus élevés en France, est-il scandaleux d'imaginer qu'elles puissent contribuer à hauteur de 4 000 euros par an au financement de Sciences Po ?

Car c'est là toute l'originalité de ce que nous proposons. Au lieu d'adopter une logique du « tout ou rien », nous pensons qu'il est plus juste d'adopter un système de contribution étudiante au budget de Sciences Po qui soit progressif et qui tienne compte des capacités financières de chacun. Est-il anormal que certains aient à payer 4 000 euros par an quand leurs familles disposent de revenus très importants alors que d'autres ne paieraient que 3 000 euros, 2 000, 1 000 ou rien si leurs revenus sont moindres. Ne s'agit-il pas là d'une mesure élémentaire de solidarité ?

## **2. Sommes-nous acculés financièrement ?**

Je tiens tout de suite à vous rassurer quant à la situation financière actuelle de Sciences Po. Si nous ne réalisons pas de bénéfiques, car telle n'est pas notre vocation, les résultats de la FNSP sont stables et proches de l'équilibre depuis plusieurs années. En 2002, le résultat de la FNSP est un léger déficit de 26 000 euros (sur un budget global de 73 millions d'euros).

Mais il convient de souligner que la Commission européenne vient d'adresser une injonction à la France pour qu'elle réduise ses déficits publics dès 2003. Le gouvernement est tenu de mettre en œuvre un plan d'économies des dépenses publiques de l'ordre de 0,5% du PIB par an jusqu'à ce que la France atteigne l'équilibre.

Le gouvernement français a d'ailleurs annoncé en début de semaine que le budget de l'Etat en 2004 n'augmenterait pas par rapport à 2003. Quand on sait qu'il y a des augmentations mécaniques auxquelles il est impossible de renoncer (augmentation du traitement des fonctionnaires à l'ancienneté et au mérite et coût de la dette publique notamment), cela signifie qu'il y aura en réalité une baisse des crédits dans de nombreux départements ministériels. Il convient donc de s'interroger sur les effets que cela pourrait avoir sur le budget de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dont on sait qu'il est le premier budget de l'Etat et la première source de financement de Sciences Po (76% de nos ressources).

## **3. Devons-nous augmenter le financement de Sciences Po à cause des coûts liés à la création par Sciences Po des 1<sup>ers</sup> cycles délocalisés en région (Poitiers, Nancy et Dijon) ?**

Non.

Les 1<sup>ers</sup> Cycles délocalisés n'ont rien coûté à Sciences Po.

Les Régions et des collectivités locales financent en effet les 1<sup>ers</sup> cycles délocalisés à 100% pour les investissements et à 80% pour le fonctionnement ; l'Etat, quant à lui, prend à sa charge 16,5% du fonctionnement de ces 1<sup>ers</sup> cycles.

#### **4. Le budget de communication de Sciences Po est-il trop élevé ?**

La Direction de la communication de Sciences Po dispose d'un budget de 131 000 euros pour l'année 2003, hors masse salariale. Cette somme sert à payer les vacataires et stagiaires qui sont amenés à renforcer ponctuellement la Direction de la communication lors de l'organisation de colloques par exemple, l'édition des brochures de Sciences Po, les prestations de service (agence de graphisme, consultations juridiques...), les envois de courrier aux journalistes, les photocopies des dossiers qui sont imprimés pour les étudiants, les télécommunications, les ordinateurs des différents collaborateurs, les fournitures de bureau, les abonnements aux journaux etc. la Direction de la communication ne dispose que de 1 000 euros pour faire de la "publicité".

En termes de personnel, la Direction de la communication emploie 3 personnes à plein temps (dont une assistante) et un stagiaire à mi-temps. Pour information, il y a 3 ans, la Direction de la communication comptait 7 personnes. Si notre exposition médiatique s'est renforcée et si les outils que nous avons mis en place (dont la Newsletter par exemple) sont efficaces, nous le devons donc à l'efficacité et à la performance de ce service et non à l'augmentation des moyens qui lui ont été alloués.

#### **5. A quoi serviraient les ressources supplémentaires induites par une augmentation des droits de scolarité ?**

Une fois de plus, c'est à la commission de faire des propositions quant aux améliorations et extensions de service qu'il convient de proposer aux étudiants en échange de leur contribution accrue. Mais ne peut-on pas s'interroger sur la nécessité de créer un 6<sup>ème</sup> échelon de bourse (il n'y en a que 5 actuellement) pour aider davantage ceux qui en ont le plus besoin ? Ne devrait-on pas créer, de même qu'il y a un service des bourses, un service d'aide au logement ? Ne peut-on pas juger utile de poursuivre la numérisation du catalogue de la bibliothèque pour vous permettre d'effectuer vos recherches bibliographiques sur des ordinateurs plutôt qu'à partir des fichiers manuels (75% des ouvrages ne sont pas répertoriés dans le catalogue numérisé) ? Ne serait-il pas intéressant de permettre aux enseignants, aux chercheurs et aux étudiants de réserver des ouvrages en ligne ? Ne devrait-on pas étendre les horaires d'ouverture de la bibliothèque et des secrétariats ?

#### **6. Cette mesure annonce-t-elle une privatisation de Sciences Po ?**

Sciences Po est actuellement financé à 76% par des fonds publics et la contribution globale nette des étudiants au budget de Sciences Po, contribution qui a décliné ces dernières années, n'est que de 3%. Vous voyez que nous sommes loin d'une quelconque privatisation.

L'enjeu est bien au contraire de renforcer Sciences Po en tant qu'établissement d'enseignement supérieur public. Car si nous n'avons pas les moyens de participer à la compétition internationale, alors c'est la porte ouverte à la marchandisation du savoir, de sa production et de sa transmission. Car si nous sommes marginalisés sur la scène internationale, ce sont les acteurs privés qui auront la capacité d'attirer les meilleurs chercheurs, les meilleurs étudiants et, bien sûr, les plus fortunés. Si les établissements publics décrochent de la compétition internationale, alors seuls les établissements privés seront en mesure de proposer des services de qualité, des enseignements performants, des diplômes reconnus et des débouchés professionnels de premier ordre.

Certains étudiants n'hésitent pas à dire que les majeures de spécialisation sont trop focalisées sur le monde de l'entreprise et qu'elles constituent un signe supplémentaire de la « privatisation » de Sciences Po. Il convient de rappeler que le cycle du diplôme a justement pour objet la professionnalisation des étudiants, afin de contribuer à leur insertion professionnelle. Depuis toujours, 80% de nos jeunes diplômés vont travailler dans le monde de l'entreprise. Doit-on les exclure de Sciences Po au motif que les seuls débouchés qui « valent la peine » sont la recherche et la fonction publique ? L'originalité de Sciences Po n'est elle pas, au contraire, de proposer une formation et un projet éducatif commun à des étudiants divers de par leurs origines et de par leurs aspirations professionnelles ?

J'espère avoir pu vous donner quelques éléments de réponse. Je ne manquerai en tout cas pas de vous tenir régulièrement informés.

Vous pouvez adresser des questions à [contribution@sciences-po.fr](mailto:contribution@sciences-po.fr) Je les lirai toutes très attentivement.

Cordialement,

Richard Descoings